

Travaux de rénovation de l'éclairage public



Travaux de rénovation de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG) et la Mairie de Saint-Clar travaillent depuis 3 ans sur un projet de rénovation de l'éclairage public du centre bourg de Saint-Clar qui est devenu obsolète car équipé de technologies interdites depuis quelques années. Cette situation a une première conséquence très concrète pour les Saint-Clarais et les Saint-Claraises, le non remplacement des ampoules depuis plusieurs mois, la société en charge de l'entretien n'y étant plus autorisée. Plusieurs rues du village se sont donc retrouvées dans l'obscurité.

Un dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public a été déposé dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et validé par l'état. Une convention a été signée fin 2015 avec le Pays Portes de Gascogne qui a porté le dossier TEPCV et les projets ont été répartis sur deux phases. Le projet de rénovation de l'éclairage public de Saint-Clar a été retenu sur la seconde phase dont la signature est intervenue en mars 2017.

entre temps, la mairie et le SDEG ont travaillé sur plusieurs solutions pour réduire autant que possible l'investissement nécessaire à la rénovation de l'éclairage public. Entre 2016 et 2017, trois solutions ont été expérimentées place de la République à Saint-Clar dans cette perspective, toutes à technologie led pour réduire les consommations électriques, et avec des solutions techniques de mise en oeuvre permettant de réduire le montant de l'investissement, qui est ainsi passé de 90 000 à 30 000 € à la charge de la commune, subventions déduites.

La solution qui a été retenue consiste à conserver des mats et des platines actuelles, avec l'adaptation de blocs leds. Cette solution a nécessité des tests de qualification des blocs leds installés sur les lampadaires actuels par le fabriquant, notamment pour les contraintes concernant le dégagement de chaleur. Ces tests ont été réalisés sur le premier trimestre 2017 et ont permis de valider cette solution.

L'étape suivante consistera à mettre en place l'extinction de l'éclairage public en nuit profonde, un engagement qui permettra à la fois de réduire le coût de la facture d'électricité pour la commune, de protéger la biodiversité et de préserver le ciel des pollutions lumineuse pour en favoriser l'observation. Une expérimentation locale avait été menée dans ce sens en Octobre 2017 lors de la manifestation nationale du "Jour de la Nuit", une seconde réunion d'information aura lieu au printemps."

